

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 19/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali donne pouvoir à VILLARD Michel

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Sous la présidence de Monsieur Michel VILLARD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023						
Résultats reportés		85719.11		151685.22	0	237404.33
Opérations de l'exercice	259394.78	312230.17	369604.66	469698.2	628999.44	781928.37
TOTAUX	259394.78	397949.28	369604.66	621383.42	628999.44	1019332.7
Résultats de clôture		138554.5		251778.76		390333.26
Restes à réaliser	10000					
TOTAUX CUMULES	269394.78	397949.28	369604.66	621383.42	628999.44	1019332.7
RESULTATS DEFINITIFS		128554.5		251778.76		390333.26

Décide d'affecter au budget 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

résultat de l'exercice de fonctionnement + 100 093.54 €
résultats antérieurs reportés de fonctionnement + 151 685.22 €
résultat de fonctionnement à affecter + 251 778.76 €

solde d'exécution d'investissement : + 138 554.5 €
Montant des restes à réaliser en dépenses - 10 000 €

donc affectation en réserves R 1068 en investissement : + 0.00 €
report en fonctionnement R 002 + 251 778.76 €
Solde d'exécution d'investissement reporté R 001 + 138 554.5 €

Hors de la présence de Mme Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire, Christine BOUCLIER BEAUCHET